

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-69 du 2 Avril 1980

portant nomination de Directeurs
Généraux, de Directeurs des Etudes et
de la Planification et de Directeurs
des Affaires Financières et Adminis-
tratives de certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15 ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 26 Mars 1980,

D E C R E T

Article 1er - Sont nommées dans les fonctions ci-après les person-
nes dont les noms suivent :

MINISTERE DES FINANCES

- Directeur Général du Ministère : Camarade POSSET Raphaël
- Directeur des Etudes et de la
Planification : Camarade ADJAHO Richard

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Directeur Général du Ministère : Camarade AKINDES Adékpédjou
Sylvain
- Directeur des Etudes et de la
Planification : Camarade GNANVO Cyprien

.../...

- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade GOMEZ Alexis

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Directeur Général du Ministère : Camarade FADONUGBO Raymond
- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade JOHNSON Godfried
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade NANGNONHOU Roger.

Article 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 Avril 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6
ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Minis-
tères 19 MESRS-MISP 10 DPE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 DPE au MTAS 4
DB-DCF-Solde 12 Trésor 4 DI 4 DGM-DAFA
DEP 66 Intéressés 8 BCP 1 JORPB 1.-